

|                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                        |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES<br/>DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE<br/>ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>                                                            | <p>EXTRAIT DU REGISTRE<br/>DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p><b>N° DL2024-0245</b></p> <p>Séance du Conseil :</p> <p><b>21 OCTOBRE 2024</b></p> |
| <p><b>APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITÉ<br/>DÉPARTEMENTAL HANDISPORT DES P-O. POUR LA MISE EN ŒUVRE DE SÉANCES<br/>DE SENSIBILISATION DES ENFANTS ET DES JEUNES ACCUEILLIS SUR LE TEMPS<br/>PÉRISCOLAIRE</b></p> |                                                                                                                                        |

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 21 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 octobre 2024, au siège communautaire situé 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

**Étaient représentés :**

Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

**Était absent :**

Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSSEY, Didier CHOPLIN, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Rose-Marie MATTIANI, Annie PEZIN.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 4

**Secrétaire de Séance :**

Julie SANZ

**Monsieur le Président expose :**

Accusé de réception en préfecture  
066-200043602-20241021-DL2024-0245-DE  
Date de télétransmission : 23/10/2024  
Date de réception préfecture : 23/10/2024

Chaque année, les enfants, les jeunes ainsi que le personnel animateur du territoire sont sensibilisés à l'accueil d'enfants porteur de handicap et à l'acceptation de la différence.

Pour cela, l'association sportive dénommée Comité Départemental Handisport des Pyrénées Orientales (CDH 66) propose des interventions auprès des enfants et des jeunes sur des demi-journées. Lors de ces interventions, le CDH 66 s'appuiera sur des vidéos et fournira du matériel spécifique afin de mettre les enfants en situation sur des séances de sports adaptés telles que le hand-fauteuil, le biathlon ou le goal-ball.

Ce partenariat est essentiel dans le rôle « éducatif » de nos structures. Aussi, ces interventions seront proposées à tous les accueils enfance et jeunesse de notre territoire.

A cet effet une convention de partenariat pour l'intervention du CDH 66 pendant l'année scolaire 2024-2025 auprès des structures d'accueils du territoire est jointe en annexe.

Au vu de ce qui précède, il sera proposé au Conseil communautaire de se prononcer.

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve** la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de séances de sensibilisation par le Comité Départemental Handisport des P-O. telle qu'annexée,

**Précise** que le financement de chaque prestation est à la charge de la CC ACVI, son coût représente 250-€ TTC par demi-journée.

**Autorise** le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

**Résultat du vote :**

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 23/10/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture**  
**Le Président de la Communauté de Communes**

**Antoine PARRA**

The image shows a blue ink signature of Antoine Parra written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' at the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem.

**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**